

Le Président,

*Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'IUT ;
Vu la proposition de la directrice de l'IUT de Valenciennes ;
Vu les dispositions du règlement d'examens.*

Arrête

Article 1 : Madame Isabelle Massa-Turpin est nommée en qualité de présidente du jury d'examen au Diplôme Universitaire « Formation Scientifique et Technique » (DU FST) à l'IUT pour l'année universitaire 2022-2023.

Article 2 : Pour l'année universitaire 2022-2023, le jury d'obtention du diplôme est constitué des membres suivants :

- Madame Marielle LAOUT (responsable du DU FST) ;
- Monsieur Dorian PETIT (directeur du service REECA de l'IUT) ;
- Les membres représentants des départements secondaires de l'IUT, à savoir :

Départements	Chef du département	Personnalités Universitaires	Personnalités Extérieures
GEII	M. Laurent VERMEIREN	M. Benoît DELPORTE	M. Essaïd ZEGGAR
GIM	M. Christophe MARECHAL	M. Yannick DORDAIN Mme Audrey DUBRULLE	M. Fabien DEFERNEZ
GMP	Mme Aurélie PARDINI	Mme Dorothee ROSZAK M. Éric BOURGÉAIS	M. Barthélemy ZIELINSKI
INFO	M. Julien VION	M. Thierry BAY	Mme Ludivine DEVISSCHER
MPH	Mme Christelle NIVOT	M. Joffrey CLARHAUT	M. Jacques THELLIER
QLIO	M. Simon ENJALBERT	M. Éric DUCHENNE	M. Jean-Louis LAGOUCHE

Article 3 : Le présent arrêté d'application immédiate.

Article 4 : Le présent arrêté est soumis à la publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'IUT et publié au recueil des actes réglementaires tenu par le Secrétariat Général.

Article 5 : La directrice et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 9 mai 2023

Le Président,

M. ARTIBA



Date de la publication : le